

gnac dont les yeux se relevèrent sur sa compagne avec une respectueuse tendresse, il est entouré de gens qui l'aiment. Et n'est-ce pas un miracle de Dieu que cette tendresse qu'il inspire à tous ceux qui l'approchent?

— Allons, travaille, Andréol! disait la mère Pavot qui s'était retournée face au mur.

Tranquille fit assurément de son mieux, comme valet de chambre, mais dans tout le royaume de France on n'aurait point trouvé des mains si maladroites que les siennes. Il eut cependant raison des chausses mi-parties rose et azur qui furent tant bien que mal détachées du justaucorps.

— Passez-moi cela, dit Jean le Brun dans sa soupente, et au justaucorps maintenant, vite! vite!

Mais Jean le Blond qui s'était laissé faire dans le premier moment de sa surprise, résista tout à coup.

— Pourquoi cette mascarade? demanda-t-il.

Et il repoussa Tranquille qui répéta aussitôt.

— Oui, pourquoi cette mascarade?

Heureusement, Jean le Brun eut la bonne idée de dire derrière la toile:

— Si mon frère ne se hâte pas, je ne donnerais pas un écu de ma peau!

Jean le Blond entendant cela, ôta lui-même sa casaque et Jean le Brun l'ayant revêtu, rentra, vêtu à son tour en page de la reine de Saba.

Ce fut lui qui ach. va la toilette de son ami, disant.

— Tu me tires d'un bon embarras! je te jure que toutes ces choses là seront expliquées!

La Pavot put enfin se retourner et Mirette rentrer, mais celle-ci faillit tout perdre en laissant échapper un franc éclat de rire à la vue du beau jeune homme accoutré comme il était.

— Va-t-on me dire enfin?... commença-t-il en fronçant le sourcil.

— Écoutez, fit Tranquille qui avait l'oreille au guet.

Maman Pavot et Jean le Brun prêtèrent l'oreille avec inquiétude, on entendait un bruit de voix dans la pièce voisine.

— Les hommes d'armes! murmura la Pavot.

Et comme Jean d'Armagnac ouvrait la bouche pour parler encore, son ami lui fit de sa main un baillon. Il y eut une attente qui dura une minute et cette minute parut longue comme une heure d'angoisse.

Évidemment les soudards s'étonnaient d'avoir trouvé les deux femmes dans la chambre qui leur servait pour leur guet. Raoul parlait rudement déjà, mais nous savons que madame Blanche savait prendre au besoin un ton de princesse; on entendit s'élever sa voix impérieuse et celle des deux soudards baissa d'autant.

— Laisse-moi écouter! dit Jean d'Armagnac qui tâchait de repousser son frère d'armes pour s'élancer vers la porte.

— Et que diable veux-tu écouter! fit Jean le Brun en jouant la colère.

— Laisse-moi! laisse-moi! continuait Jean le Blond: j'ai cru reconnaître...

— Morbleu! tu n'es pas un soldat! si tu perds la tête pour une égratignure! Je devine ce que tu crois reconnaître et je te dis que tu es fou!

— En voici un, poursuivit-il en se tournant vers Mirette et sa mère, qui rêve tout éveillé, et qui prend des servantes d'auberge pour des princesses!

Jean le Blond baissa les yeux; il essaya d'écouter encore, mais le silence régnait désormais dans la pièce voisine.

Pendant cette courte scène, Tranquille n'avait rien dit, ses regards s'étaient fixés avec admiration sur ce jeune homme qu'il connaissait Jean d'Armagnac depuis deux jours seulement, et qui dépensait pour son salut tant de dévouement et tant d'adresse, il comparait son impuissance, à lui Tranquille, à l'activité, à l'énergie de ce jeune homme et restait écrasé sous la conscience de son inutilité. Quand l'alerte fut passée, il alla vers Jean le Brun, et lui tendit les deux mains. Jean le Brun, étonné, lui donna les siennes, frère Tranquille l'attira brusquement à lui et le serra contre sa poitrine.

Puis, plus brusquement encore, il le repoussa pour reprendre sa pose inerte et morne.

— Maintenant, gentille Mirette, dit Jean le Brun, il faut offrir votre main à mon frère Jean le Blond que voici, et le conduire à la loge de Jacquot Chaumerel, le père, au-devant du clos Saint-Sulpice.

Mirette regarda sa mère qui l'embrassa au front, en disant:

— Si tu fais cette commission-là, fillette, je te donnerai ce que tu voudras, voire un mari à ton gré!

— Et toi, mon bon frère, reprit Jean le Brun, qui était réellement le chef des opérations, songe que je te donne, en ce moment la garde de ma fiancée, il n'y a plus à dire: Pourquoi m'a-t-on revêtu de ce costume? ni ceci, ni cela, ni autre chose, il s'agit de rendre un service à ton frère, et je suis bien sûr que tu ne reculeras pas!

Jean d'Armagnac regarda tour à tour les figures qui l'entouraient. Tout le monde lui souriait, à l'exception de Tranquille qui n'avait jamais eu un visage plus lugubre.

Jean le Brun eut donné une douzaine d'écus d'or, à prendre sur sa première aubaine, pour que le bon pédagogue fut à cent lieues de là.

(A CONTINUER.)

COMMENCÉ LE 2 JANVIER 1880—(No. 2).

#### DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

AVIS AU PUBLIC.—La société existant entre MM. Houle, Dussault et Morneau, et désignée par «*Houle & Cie.*», ayant été dissoute de consentement mutuel, la publication du journal le «*Feuilleton Illustré*» se continuera sous les nom et raison de «*MORNEAU & CIE.*»

Les messieurs plus haut nommés ayant cédé la propriété du «*Feuilleton Illustré*» ainsi que toutes les créances dues ou à écheoir à MM. Morneau & Cie., ces derniers prient les personnes endettées au «*Feuilleton Illustré*» de bien vouloir régler immédiatement.

#### «*LE FEUILLETON ILLUSTRÉ*»

PARAIT TOUS LES JEUDIS.

ABONNEMENT:—Un an.....	\$1.00
do Six mois.....	0.50
do Trois mois.....	0.25
Le Numéro.....	0.02

Dans tous les cas strictement payable d'avance.

AUX AGENTS.—A ceux qui voudront bien se charger de la vente de notre journal, nous leur vendrons 10 centins la douzaine, payable à la fin de chaque mois, et 20 par cent pour chaque abonnement que l'on nous fera parvenir. Aussitôt après réception du montant de l'abonnement, nous enverrons le journal et le 10<sup>cu</sup>.

Ces conditions sont invariables.

Toute correspondance doit être adressée comme suit: «*Feuilleton Illustré, Boite 1080 B. P.*»

MORNEAU & CIE., Propriétaires,

60, RUE ST. GABRIEL, MONTREAL